

**RÉSOLUTION 2015-CA616-07.02-R6634**

relative aux frais institutionnels obligatoires et autres frais et au mode de perception applicables à compter de l'automne 2015 à l'Université du Québec à Trois-Rivières

*Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 616<sup>e</sup> réunion (ordinaire) tenue le 21 septembre 2015.*

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CA603-11.07-R6514 (8 décembre 2014) amendant la résolution 2014-CA599-12.04-R6460 (9 juin 2014) relative aux frais institutionnels obligatoires et autres frais et au mode de perception applicables à compter de l'automne 2014 à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le projet de grille de tarification pour les frais institutionnels obligatoires et les autres frais pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT les règles relatives à l'encadrement des frais institutionnels obligatoires prévues aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec;

CONSIDÉRANT les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux finances;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

- 1<sup>o</sup> d'adopter, pour fins d'application à compter du trimestre d'automne 2015, la tarification ci-après détaillée, concernant les frais institutionnels obligatoires, les autres frais payables et le mode de perception à l'UQTR :

<b>FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES AUTOMNE 2015</b>	
<b>Frais généraux</b>	<b>49,47 \$/trimestre*</b>
<b>Cotisation services aux étudiants et sports (étudiants campus)</b>	<b>5,68 \$/crédit* (maximum de 68,16 \$/trimestre)</b>
<b>Frais technologiques</b>	<b>4,55 \$/crédit *</b>
<b>Frais tests de français institutionnels</b>	<b>37,90\$*</b>
<b>Frais pour simulations comptables</b>	<b>54,76 \$ (CTB-1037)* 65,72 \$ (CTB-1047)*</b>
<b>Étudiant gradué en recherche (rédaction de thèse)</b>	<b>35,00 \$/trimestre</b>
<b>Frais pour droits d'auteur (COPIBEC)</b>	<b>1,12 \$/crédit</b>
<b>Frais de demande d'admission (Web et cohortes spéciales)</b>	
- Études de 1 <sup>er</sup> cycle	<b>40,00 \$</b>
- Études des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles :	
- étudiants déjà inscrits dans un programme de premier cycle dans un établissement de l'Université du Québec	<b>Aucun</b>
- autres	<b>40,00\$</b>
<b>Frais de rédaction</b>	<b>70,00 \$</b>
<b>Frais de demande d'admission (papier)</b>	
- Études de 1 <sup>er</sup> cycle	<b>60,00 \$</b>

- Études des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles :	
- étudiants déjà inscrits dans un programme de premier cycle dans un établissement de l'Université du Québec	Aucun
- autres	60,00 \$
Frais de tests d'admission et d'entrevues pour les programmes de :	50,00 \$
- Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en chiropratique	50,00 \$
- Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en podiatrie	50,00 \$
- Baccalauréat en pratique sage-femme	50,00 \$
- Baccalauréat en ergothérapie	25,00 \$
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes	25,00 \$
- Certificat en anglais	10,00 \$
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé	20,00 \$
- Baccalauréat en psychoéducation	
Frais pour examens de reprise au Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en chiropratique	30,00 \$ (cours obligatoire) 250,00 \$ (par activité d'évaluation des compétences cliniques)
Frais pour les cours en ligne	20,00 \$ par cours en ligne
Frais pour inscription tardive	10,00 \$
Frais pour versement en retard	25,00 \$
Frais pour changement de programme	30,00 \$
Frais de chèque sans provision	25,00 \$
Frais d'émission de reçu d'impôt, duplicata	3,00 \$
Frais de relevé de notes, duplicata	4,00 \$
Frais d'attestation d'études	4,00 \$
Frais pour la carte étudiante	10,00 \$
Frais de remplacement de diplôme	50,00 \$
Frais de stationnement	Selon le Règlement relatif au stationnement en vigueur à l'UQTR
Frais pour reconnaissance des acquis (RAS) et frais pour reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC)	20% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis (RAS) – université nord-américaines (excluant les universités québécoises)	30% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis (RAS) – établissements scolaires en dehors de l'Amérique du Nord	50% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC)	

FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES HIVER 2016	
Frais généraux	49,47 \$/trimestre*
Cotisation services aux étudiants et sports (étudiants campus)	5,68 \$/crédit* (maximum de 68,16 \$/trimestre)
Frais technologiques	4,55 \$/crédit *
Frais tests de français institutionnels	37,90\$*
Frais pour simulations comptables	54,76 \$ (CTB-1037)* 65,72 \$ (CTB-1047)*
Étudiant gradué en recherche (rédaction de thèse)	35,32 \$/trimestre*
Frais pour droits d'auteur (COPIBEC)	1,12 \$/crédit
Frais de demande d'admission (Web et cohortes spéciales)	
- Études de 1 <sup>er</sup> cycle	40,36 \$*

- Études des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles :	
- étudiants déjà inscrits dans un programme de premier cycle dans un établissement de l'Université du Québec	Aucun
- autres	40,36 \$*
Frais de rédaction	70,63 \$*
Frais de demande d'admission (papier)	
- Études de 1 <sup>er</sup> cycle	60,54 \$*
- Études des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles :	
- étudiants déjà inscrits dans un programme de premier cycle dans un établissement de l'Université du Québec	Aucun
- autres	60,54 \$*
Frais de tests d'admission et d'entrevues pour les programmes de :	50,45 \$*
- Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en chiropratique	50,45 \$*
- Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en podiatrie	50,45 \$*
- Baccalauréat en pratique sage-femme	50,45 \$*
- Baccalauréat en ergothérapie	25,23 \$*
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes	25,23 \$*
- Certificat en anglais	10,09 \$*
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé	20,18 \$*
- Baccalauréat en psychoéducation	
Frais pour examens de reprise au Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en chiropratique	30,27 \$ (cours obligatoire)* 252,25 \$ (par activité d'évaluation des compétences cliniques)*
Frais pour les cours en ligne	20,18 \$ par cours en ligne*
Frais pour inscription tardive	10,09 \$*
Frais pour versement en retard	25,23 \$*
Frais pour changement de programme	30,27 \$*
Frais de chèque sans provision	25,23 \$*
Frais d'émission de reçu d'impôt, duplicata	3,03 \$*
Frais de relevé de notes, duplicata	4,04 \$*
Frais d'attestation d'études	4,04 \$*
Frais pour la carte étudiante	10,09 \$*
Frais de remplacement de diplôme	50,45 \$*
Frais de stationnement	Selon le Règlement relatif au stationnement en vigueur à l'UQTR
Frais pour reconnaissance des acquis (RAS) et frais pour reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC)	20% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis (RAS) – université nord-américaines (excluant les universités québécoises)	30% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis (RAS) – établissements scolaires en dehors de l'Amérique du Nord	50% des droits de scolarité
- Reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences (RAEC)	

#### MODE DE PERCEPTION

- Pour les **inscriptions à temps complet** aux trimestres d'automne et d'hiver, la perception des droits de scolarité et des autres frais obligatoires s'effectue en deux (2) versements. Le premier versement est payable au plus tard la journée avant le début officiel du trimestre ou encore au moment de l'inscription tandis que le second

versement est exigé au plus tard à la 56<sup>e</sup> journée (8 semaines) après le début officiel du trimestre. Le premier versement est déterminé par un montant équivalant à neuf (9) crédits de droits de scolarité plus la totalité des autres frais obligatoires, alors que le solde est exigé au deuxième versement;

- Pour les **inscriptions à temps partiel** aux trimestres d'automne et d'hiver et pour **toutes les inscriptions** du trimestre d'été, les droits de scolarité et les autres frais obligatoires sont payables en un (1) seul versement, soit la journée avant le début officiel du trimestre ou encore au moment de l'inscription.

\* Ces frais sont indexés en fonction de la variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant au Québec, selon les informations publiées par l'Institut de la statistique du Québec (en 2015-2016 : indexation de 0,9%)

- 2° d'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente, plus particulièrement la résolution 2014-CA603-11.07-R6514 (8 décembre 2014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Éric Hamelin

Secrétaire général par intérim